

POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

Les pensions : rajustement, action en cours. — Le Comité d'Entente. — Visite du Président des Aveugles de Guerre Yougoslaves. — Inventions et procédés pratiques à l'usage des aveugles. — Le Livre Parlé : Règlement, Notice pour adapter le phonographe aux différents voltages. — Loterie Nationale. — Avis aux pensionnés de guerre. — Notre Conseil juridique.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 3 juillet 1937. — Compte rendu de l'Assemblée annuelle de la Départementale du Finistère, le 8 juillet. — Procès-verbal de l'Assemblée de la Départementale du Tarn, le 3 octobre. — Procès-verbal de la réunion de la Régionale du Nord, le 3 octobre. — Procès-verbal de la réunion de la Section Gers et Hautes-Pyrénées, le 24 octobre. — Compte rendu de la réunion de la Départementale de la Seine-Inférieure, le 3 octobre. — Compte rendu de l'Assemblée extraordinaire de la Seine-Inférieure, le 3 octobre 1937. — Avis divers. — Listes de donateurs.

Administration :

Siège de l'U.A.G., 49, RUE BLANCHE, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85.83 — C^hèque Postal : 160.31

8-2
616

LES PENSIONS

Le rajustement

Les jours passent avec une telle rapidité qu'il nous est difficile de nous entretenir comme nous le désirerions avec nos camarades du sujet d'actualité, à savoir, d'une part, du taux de nos pensions et, d'autre part, du coût de la vie.

Il est évident que, le 1^{er} janvier 1936, nos pensions avaient un pouvoir d'achat bien supérieur à celui d'aujourd'hui, mais ce n'est pas ici la place de se demander quel système il eût mieux valu, déflation ou dévaluation, ou peut-être encore mieux, les deux. Ce qui est certain, c'est que la vie est plus chère, sensiblement plus chère, et qu'en toute justice, et sans nous livrer à des études de statistique, on peut démontrer aisément que nos pensions ont besoin d'une revalorisation ou, plus exactement, d'être augmentées.

Ces pensions d'aveugles, que l'U.A.G. s'était donné pour principale tâche de porter à un taux raisonnable, ont été, on s'en souvient, toujours améliorées par le moyen de l'augmentation de l'allocation 5 bis, action toujours menée par nous, et l'on se souviendra aussi que, par nous également, fut accordée cette allocation, importante mais combien juste, à nos camarades bimanchots, qui fut ensuite étendue au double article 10.

Puis, en 1935, ce fut le vote du Statut, où la demande présentée par les Aveugles de Guerre fut prise en considération, immédiatement et avec sympathie, par la Commission et les Pouvoirs publics. A ce moment-là, nous pensions être arrivés presque au bout de nos peines, car il ne restait plus qu'un nombre restreint de nos camarades exclus du bénéfice du Statut que nous espérions un jour très prochain voir incorporer dans la catégorie des bénéficiaires.

Or, la hausse du coût de la vie est venue remettre toute la question des pensions à l'ordre du jour et, s'il est reconnu par M. Chautemps lui-même qu'un rajustement de nos pensions se trouve justifié, il reste à savoir dans quelle proportion il sera fait. C'est ce que nous allons indiquer à nos camarades en leur rendant compte de l'action menée jusqu'à ce jour par leurs représentants.

L'action en cours

Nous donnons ci-après le compte rendu des audiences que, depuis un mois, les représentants des Associations ont obtenues des différents ministres directement intéressés à la cause que nous défendons. Ce sont en effet les associations se trouvant naturelle-

Président d'Honneur de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, président de la République

Comité de Patronage

† M. Brieux, de l'Académie Française, *Président honoraire*;

† M. Barthou, *ancien Président du Conseil*;

M. le colonel Fabry, *Député, ancien Ministre*;

† M. le général Balfourier;

M. Brisac, *Préfet*;

M. J. Ridgely-Carter;

M. Paul de Cassagnac, *ancien Député*;

M. Maurice Donnay, de l'Académie française;

M. Duco, *Médecin-Inspecteur*;

M. Fribourg, *Député*;

Miss Alice Getty;

M. Justin Godart, *ancien Ministre*;

Miss Grace Harper;

Miss Winifred Holt;

Mme Léopold Kahn;

M. Krug;

M. Lugol, *ancien Sénateur*;

Mme la maréchale Maunoury;

M. Samuel Milbank;

M. Meyer, *Conseiller d'Etat*;

M. Henry Paté, *Député*;

† M^e Henri-Robert, de l'Académie française, *ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats*;

M. le général Sainte-Claire-Deville;

† M. Vallery-Radot;

ment catégorisées en associations de grands invalides, par suite de leur composition, leurs membres bénéficiant des allocations dites de grands invalides, qui en ce moment démarchent de concert en un Comité d'Entente dont nous avons annoncé la réalisation et qui, constitué dès la rentrée, a nommé un de ses camarades qui doit, pour l'année, se charger d'assurer le secrétariat. Bien entendu, tous ces délégués se mettent d'accord dans des réunions préparatoires afin que le point de vue soutenu représente bien l'avis général ; nous y défendons nos besoins particuliers et les harmonisons avec ceux des autres mutilés.

Où en sommes-nous donc ? La lecture des quelques petits comptes rendus des démarches que nous publions plus loin vous en donnera un aperçu. Nous pouvons résumer la question ainsi : M. le Président du Conseil ayant compris la nécessité d'un rajustement pour les grands invalides, nous a conseillé d'aller voir M. le ministre des Finances, qui, lui, ne veut pas prendre part à la répartition des crédits dont il disposera en faveur des mutilés. Donc, après plusieurs visites à MM. William Bertrand et Valière, où nous avons tenu à nous assurer des sympathies, nous avons vu notre Ministre à nous, M. Rivière, avec qui la conversation est entrée plus profondément dans le sujet.

Nous comprenons l'embarras du ministre des Pensions, qui désire veiller sur tous les mutilés et anciens combattants, mais nous nous assurerons qu'une réparation raisonnable sera accordée aux aveugles de guerre, proportionnellement aux crédits mis à la disposition du ministre des Pensions par les Finances. C'est du reste la Chambre qui doit arbitrer le débat, en prenant ses responsabilités, quand elle décidera de dégager les crédits pour notre catégorie. A ce moment, nous défendrons le point de vue de l'U.A.G. qui, nous le répétons, est d'obtenir, en même temps qu'un rajustement sensible de nos pensions et allocations, l'extension promise du statut des grands mutilés.

H. A.

COMPTE-RENDU DE NOS DIFFÉRENTES DÉMARCHES

Le *mardi 12 octobre 1937*, les représentants des Associations de Grands Invalides se sont rendus à l'Hôtel Matignon, à la présidence du Conseil.

Pour l'U.A.G. : Conan et Amblard.

En plus des autres représentants, deux délégués de la Confédération étaient également présents.

Il fut exposé à M. Chautemps que les Grands Invalides, devant

la montée incessante du coût de la vie, avaient attendu jusqu'à ce jour pour formuler une demande de rajustement qui devenait nécessaire. On fit également connaître notre désir de voir aboutir le projet d'extension du statut, en même temps qu'une revalorisation des pensions et allocations.

Le Président du Conseil nous assura immédiatement de son désir de voir une amélioration nous être apportée et s'adressant aux représentants de la Confédération, fit comprendre que des augmentations massives pour tous les créanciers de l'Etat compromettraient le redressement financier qu'il s'est donné à tâche de poursuivre. En conséquence, il ne cacha pas sa préférence pour faire un effort au profit des grands invalides.

Ceci posé, la question est alors d'ordre financier.

M. Chautemps nous proposa de voir le ministre afin de mettre sur pied un projet qu'au besoin il accepterait d'arbitrer.

Le lundi 18 octobre 1937, audience de M. Bonnet, ministre des Finances.

Conan et Amblard représentaient l'U.A.G.

Il est rappelé au ministre des Finances que la visite qui lui est faite a été conseillée par M. Chautemps.

Il est exposé à M. Bonnet que, tout en soutenant la demande de rajustement général présentée par la Confédération, les grands invalides demandent qu'une situation particulière leur soit faite. Ils demandent également l'extension du statut.

M. Bonnet fait savoir qu'il dégagera une certaine somme dont le montant sera publié le lendemain, qu'il n'a pas d'éléments techniques et qu'il appartient au gouvernement et non à lui de faire une répartition.

Beauregard, au nom de la Confédération, se déclare d'accord avec les Grands Invalides.

Le lundi 25 octobre 1937, démarche auprès de M. Valière, président de la Commission des Finances de la Chambre.

Était présent pour l'U.A.G. : Amblard.

Il est rappelé l'entrevue accordée par M. Bonnet.

Exposé de la situation fait par Nouveau.

M. Valière nous parle des excédents et des déficits budgétaires et dit que le gouvernement doit prendre sa responsabilité. Il nous assure de la sympathie de la Commission et examinera avec bienveillance les projets qui lui seront soumis par le gouvernement.

Amblard demande que la Commission accueille également dans le même esprit la demande d'extension du statut.

M. Valière ne connaît pas la question, Amblard l'expose.

Aperçu sur la situation financière.

M. Valière nous conseille de voir M. Thomas, rapporteur du budget des pensions.

Le mardi 26 octobre, M. William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, a reçu les représentants des Associations de grands mutilés à l'Hôtel Matignon.

Pour l'U.A.G., étaient présents : Conan et Amblard.

Cette audience avait pour but de rendre compte à M. le Président du Conseil, par l'entremise de M. William Bertrand, des différentes démarches déjà entreprises par le Comité des Grands Mutilés.

Il fut précisé à ce moment que le ministre des Finances avait mis à la disposition du gouvernement 1.380 millions, mais que la répartition n'était pas encore faite.

Tout l'exposé de la question fut fait à M. William Bertrand, qui réserva le meilleur accueil à la délégation en conseillant de voir maintenant M. Rivière et promit de rapporter notre visite à M. Chauvins.

Le vendredi 29 octobre, à 11 h. 30, M. Rivière, ministre des Pensions, a reçu les Grands Invalides.

Pour l'U.A.G., étaient présents : Conan et Amblard.

Le ministre est mis au courant par les délégués des démarches faites jusqu'à ce jour.

Il est précisé, qu'en même temps que la demande de rajustement formulée par la Confédération, les Grands Invalides désirent voir leur situation particulière considérée d'une façon spéciale et présentent la demande d'extension du statut.

Les grands mutilés craignent que les sommes qui seront mises à leur disposition soient insuffisantes pour assurer un rajustement sérieux.

Le ministre qui, par suite d'un voyage à l'étranger n'a pu discuter des chiffres mis à sa disposition, ne peut se prononcer sûrement, mais fait savoir qu'il désire suivre la Confédération dans sa demande de rajustement général.

Les besoins des grands mutilés sont exposés une fois de plus et les représentants de l'U.A.G. défendent le point de vue des aveugles. Alors, M. Rivière fait savoir qu'il demandera une augmentation suffisante des crédits qui seront mis à sa disposition, mais tient à dire qu'il est le ministre de tous les mutilés et anciens combattants.

Le vendredi 29 octobre, à 15 heures, démarche du Comité d'Entente auprès de M. Thomas, rapporteur du budget des Pensions.

Etaient présents pour l'U.A.G. : Conan, Leveau.

Un exposé de la situation particulière des grands invalides est fait à M. Thomas.

Toutes les Associations :

1° Sont d'accord avec la Confédération en ce qui concerne la demande de réajustement général des pensions ;

2° Demandent un traitement tout à fait spécial pour le réajustement de leurs allocations de grands invalides ;

3° Demandent que l'extension du statut marche de pair avec les deux premières revendications.

M. Thomas est d'accord, en principe, mais ne peut rien promettre tant qu'il ne sera pas saisi officiellement du chiffre accordé à ce sujet par le ministre des Finances.

La Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre nous prie d'insérer le communiqué suivant :

Le Conseil d'administration de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre,

Après avoir pris connaissance des délibérations du récent Conseil des Ministres concernant le rajustement des pensions de guerre,

Prend acte du premier effort accompli,

Mais constate que le montant du crédit prévu, s'il était confirmé officiellement, ne permettrait pas d'opérer un rajustement général en rapport avec l'augmentation du coût de la vie.

Rappelant que dans les circonstances graves traversées par le pays, les Anciens Combattants ont fait preuve de la plus grande abnégation, le Conseil d'administration n'entend pas que cette attitude soit interprétée comme une marque de faiblesse.

Il décide en conséquence :

1° D'insister à nouveau auprès du gouvernement pour que les crédits envisagés soient notablement relevés ;

2° D'intensifier son action auprès des Commissions et des groupes parlementaires pour que satisfaction soit donnée aux légitimes revendications des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Résolu à poursuivre sans défaillance son action pour le rajustement des pensions de toutes les victimes de la guerre et de la retraite du combattant, le Conseil d'administration de la Confédération Nationale adresse à tous les Anciens Combattants et Victimes de la Guerre un appel pressant pour qu'ils conservent le calme et la dignité qui constituent leur force et doivent servir d'exemple à la nation française.

LE COMITÉ D'ENTENTE

Notre Assemblée générale dernière avait voté le principe de l'adhésion de l'U.A.G. au Comité d'Entente des Associations de Grands Invalides.

Après quelques mises au point sur le règlement et les bonnes relations des associations le composant, il a été définitivement constitué et comprend :

La Fédération Nationale des Amputés de Guerre de France, l'Union des Aveugles de Guerre, l'Union des Blessés de la Face, la Fédération Nationale des Grands Blessés et Mutilés atteints d'infirmités multiples, la Fédération Nationale des Trépanés et Blessés de la Tête, la Fédération Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre.

Pour l'année en cours, notre camarade Régnier, président de la Fédération des plus Grands Invalides a été chargée d'assurer le secrétariat, ce dont il s'acquitte avec bonne grâce.

Ce Comité se réunit fréquemment afin de travailler en commun pour l'aboutissement de nos revendications, aussi dans les comptes rendus très succincts que nous avons publiés, nous n'avons pas cru utile de mentionner les associations présentes avec nous au cours des différentes démarches, car elles sont toujours représentées par un ou deux de leurs délégués.

Le Comité d'Entente, pour marquer son avènement, se réunit en un déjeuner amical avec quelques parlementaires et amis de marque le 18 novembre. Ce déjeuner aura lieu dans notre salle à manger de la rue Blanche, pour affirmer le caractère « grand mutilé » de ce Comité.

RÉUNION DU COMITÉ D'ENTENTE

Le Comité d'Entente s'est réuni le 4 novembre à 17 heures.

Pour l'U.A.G., étaient présents : Conan et Amblard.

Après l'adoption du dernier procès-verbal, la situation est examinée.

Au nom de l'U.A.G., les délégués déposent un projet qui sert de base de discussion.

Examen à fond de la question : plusieurs points importants sont arrêtés. Il est décidé de revoir M. Chautemps, Régnier fera le nécessaire.

La séance est levée à 19 h. 15.

VISITE DU PRÉSIDENT DES AVEUGLES DE GUERRE YOUGOSLAVES

Nous avons eu le plaisir, le 14 octobre dernier, de recevoir dans notre Maison, en un déjeuner fraternel, le colonel de Lovritch, président des Aveugles de Guerre Yougoslaves.

De passage à Paris, notre camarade et Mme de Lovritch furent reçus par le Bureau. A la fin du déjeuner, aux quelques paroles de bienvenues adressées par notre Président, le colonel de Lovritch répondit, au nom des Aveugles de Guerre Yougoslaves, par des mots aimables tout empreints de cordialité.

De nombreux camarades étaient présents dans notre salle à manger et apprécèrent les sentiments de camaraderie et de fidélité de cet ami de la France qui, en plus de son activité pour les mutilés yougoslaves, s'occupe des Aveugles de Guerre de la Petite-Entente.

INVENTIONS ET PROCÉDÉS PRATIQUES A L'USAGE DES AVEUGLES

Dessins géométriques en relief

Depuis bien longtemps cette question me préoccupait, et je ne crois pas qu'il existe encore actuellement un procédé pratique permettant à un aveugle d'exécuter lui-même des dessins géométriques en relief, qu'il puisse percevoir immédiatement au toucher au fur et à mesure de leur tracé. En effet, si à la rigueur l'aveugle peut tracer des lignes à l'aide du poinçon et de la tablette Braille, le relief apparaissant au verso de la feuille, il ne peut contrôler son travail, peut difficilement donner une longueur précise à cette ligne, et encore plus difficilement ajouter d'autres lignes à celle-ci pour former une figure géométrique quelconque. Ce problème me revenait souvent à l'esprit, car personnellement j'aurais aimé pouvoir établir directement quelques plans de maisons, de jardins, etc... Or brusquement une solution fort simple me vint à l'idée, je la réalisai de suite avec des moyens de fortune dans le détail desquels je ne crois pas utile de m'étendre longuement. Ce qu'il importe de vous faire savoir, c'est que les expériences auxquelles je me suis livré m'ont pleinement satisfait, et que je suis désormais certain de pouvoir réaliser le rêve de bon nombre d'entre nous. Voici avec autant de précision que possible l'appareil à construire :

Prendre une planche à dessin ordinaire de 30 cm. de large sur 40 cm. de haut, ces dimensions étant proportionnées à celles d'une

grande feuille de papier Braille afin que cette dernière soit placée facilement dans différents sens selon les besoins du dessin à effectuer.

1° Etablir au quart de la hauteur et dans le sens de la largeur de la planche une ligne droite constituée par des pointes légèrement coniques et arrondies en leur sommet, conserver un intervalle régulier entre chacune d'elles, en veillant à ce que le poinçon creux puisse s'emboîter facilement sur ces pointes. La hauteur desdites pointes devra être calculée très exactement de façon à ce qu'elles forment un relief suffisant sur le papier sans toutefois le percer au moment où l'aveugle, plaçant sa feuille au-dessus de la ligne saillante, viendra appuyer le creux de son poinçon sur les différentes pointes destinées à constituer la ligne qu'il désire tracer sur son papier. Le creux du poinçon, qui devra épouser la forme des pointes saillantes, possèdera un bord légèrement arrondi ou aplati, mais surtout non tranchant ;

2° Etablir une ligne droite saillante dans le même sens que la précédente vers le milieu de la hauteur de la planche à dessin, à l'aide cette fois d'un fil métallique non lisse si possible, et surtout très bien tendu. Dans ce cas on tracera une ligne droite sur le papier, non plus avec un poinçon creux, mais avec une sorte de minuscule truelle légèrement relevée au bout pour ne pas couper le papier, et ayant une gouttière longitudinale, laquelle s'emboîtera et glissera le long du fil métallique de façon à former une ligne saillante sur le recto de la feuille de papier.

Je dois dire que dans mes expériences je me suis servi d'un poinçon creux en bois, et d'un poinçon à gouttière en fanon de baleine, ce qui m'a donné d'excellents résultats ; il est d'ailleurs possible que d'autres matières puissent rendre les mêmes services ;

3° Placer enfin non loin du bord inférieur de la planche à dessin deux bornes mobiles pouvant s'écarter ou se rapprocher à volonté dans une glissière transversale. Ces bornes devront présenter le plus petit volume possible, pour ne pas trop gêner l'application de la feuille de papier sur la planche à dessiner ; elles seront traversées par un trou qui livrera passage à un fil d'acier non lisse et très flexible. L'épaisseur de ce fil métallique, comme le précédent dont je viens de parler plus haut, devra être calculée pour fournir un relief à peu près égal à celui des pointes saillantes indiquées en premier lieu. Les bornes ainsi que le fil métallique qui les traverse devront pouvoir s'immobiliser à l'aide d'un écrou de serrage placé sous la planche à dessin.

Examinons maintenant comment on devra se servir pratiquement de cet appareil :

J'ai un petit dessin géométrique à tracer, je me sers de la ligne n° 1, avec pointes et poinçon creux, je trace des lignes conformément aux dimensions demandées à l'aide d'instruments de mesure

gradués existant déjà ou faciles à confectionner. J'emploie une petite équerre ordinaire pour établir les lignes perpendiculaires à celle que je viens de tracer, ou je me sers d'un rapporteur gradué quand il ne s'agit pas d'angles droits.

Si j'ai une ligne assez longue à tracer, j'emploie la ligne saillante n° 2 avec le poinçon à gouttière, qui me permet un travail plus rapide.

Si je dois dessiner un demi-cercle, j'écarte les deux bornes se trouvant en bas de ma planche à dessin, de façon à obtenir le diamètre indiqué ; du centre de ce diamètre, je mesure en hauteur un rayon lui correspondant ; j'ai immobilisé l'une des bornes, je tire le fil d'acier dans l'autre jusqu'à ce que la flexion du fil métallique corresponde à la hauteur du rayon et j'immobilise alors définitivement cette deuxième borne. C'est alors qu'avec le poinçon à gouttière je puis suivre le contour du fil métallique, en ayant soin évidemment de ne pas le déplacer, pour obtenir en relief un demi-cercle convenable sur la feuille de papier ; ceci peut s'obtenir facilement avec un peu d'habileté. Si je veux faire un cercle complet, je retourne ma feuille et je répète le travail que je viens de faire dans l'autre sens.

Je peux tracer des ogives de la même façon en diminuant à mon gré la hauteur de mon arc de cercle.

Je suis convaincu que tout ceci est pleinement réalisable, sans entraîner je crois à de trop grandes dépenses, et comme ce procédé répond à un plus grand besoin que la tablette à jouer au bridge dont j'ai fait un exposé dans un précédent bulletin, je ne doute pas qu'il fera l'objet d'une étude très sérieuse pour le plus grand bien de tous les aveugles que cette question est susceptible d'intéresser.

D. LEVEAU.

LE LIVRE PARLÉ

Règlement

1° Le « Livre Parlé » est réservé exclusivement aux personnes reconnues comme aveugles et fournissant à cet effet tous documents ou certificats médicaux nécessaires ;

2° Seuls les aveugles possesseurs d'un appareil standard adopté et approuvé par le Comité Français du Livre Parlé pourront recevoir des disques du Livre Parlé ;

3° Le service du Livre Parlé est gratuit ;

4° Les demandes de disques du Livre Parlé doivent être adressées à l'une des associations composant le Comité Français du Livre

Parlé pour les Aveugles tel qu'il est spécifié aux statuts : l'Association Valentin Haüy et la Fédération Nationale des Aveugles Civils établissant leurs relations avec les aveugles civils et l'Union des Aveugles de Guerre avec les aveugles de guerre ; un même aveugle ne pouvant se faire inscrire à plusieurs disothèques à la fois ;

5° Le port de retour est à la charge de l'emprunteur. Afin de bénéficier du tarif de faveur spécialement consenti par le ministre des P.T.T., les emprunteurs devront retourner leurs disques dans l'emballage qu'ils auront reçu et se servir de l'étiquette contenue dans la boîte en carton. Le tarif postal consenti pour le Livre Parlé est le même que pour le Braille (France et colonies seulement) ;

6° Les lecteurs ne pourront emprunter qu'un seul livre complet à la fois. Ils devront le renvoyer dans un délai de quinze jours ;

7° Tout changement d'adresse devra être notifié immédiatement à l'Association à laquelle l'intéressé s'adresse.

8° L'emprunteur est personnellement et financièrement responsable des disques qui lui sont confiés ;

9° Avoir soin de toujours remettre les disques dans leur pochette en papier et les placer à plat dans leur boîte en carton, cela contrairement aux disques du commerce, qui doivent être gardés verticalement ;

10° N'employer strictement que les aiguilles adoptées par le Comité et qui accompagnent chaque envoi ;

11° Les emprunteurs du Livre Parlé s'engagent formellement à ne pas permettre à une personne voyante de se servir des disques qui leur ont été prêtés ;

12° Le Comité Français du Livre Parlé se réserve le droit de suspendre l'envoi de disques à toute personne qui ne se conformerait pas strictement à ce règlement. La décision du Comité est sans appel.

N. B. — Ayant constaté à différentes reprises que bien des camarades affranchissent le retour des disques à un tarif très supérieur à celui consenti par l'Administration des P.T.T., nous attirons particulièrement l'attention de tous sur l'affranchissement indiqué ci-dessous, actuellement en vigueur, aussi bien pour le Braille que pour le « Livre Parlé ».

Jusqu'à 500 grammes : 0 fr. 02 ; au-dessus de 500 grammes : 0 fr. 05 par fraction de 500 gr.

Poids maximum : 3 kilos

Pour le « Livre Parlé », ne retourner qu'une boîte de disques à la fois.

*Notice pour adapter le phonographe
aux différents voltages (courant alternatif) 50 périodes*

Il est nécessaire de placer la barrette mobile du transformateur servant de fusible sur le chiffre correspondant au voltage. Le transformateur est marqué : 110, 130, 220, 240.

D'autre part, il faut ajuster la flèche du moteur pour correspondre au voltage utilisé. Cette flèche est située sous le plateau, elle se déplace sur un cadran marqué : 110-120, 120-150, 200-250.

On éprouve parfois de la difficulté à enlever le plateau. Il faut d'abord pousser l'axe à fond, comme si l'appareil devait tourner à soixante-dix-huit tours, retirer ensuite le petit ressort qui maintient le plateau, surtout ne pas forcer. Si le plateau résiste, taper doucement sur l'axe avec un morceau de bois. Le plateau sortira facilement.

Quand il s'agit d'un tourne-disque, les mêmes opérations doivent être faites.

LOTÉRIE NATIONALE

La Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, en plein accord avec l'Association des « Gueules Cassées », a décidé d'intervenir énergiquement auprès des ministres de l'Intérieur et des Finances pour que dorénavant ils interdisent tout système tendant, sous une forme quelconque, à attribuer des primes aux fractions émises de billets de la Loterie Nationale.

AVIS AUX PENSIONNÉS DE GUERRE

Un décret du 26 septembre 1937, inséré au *Journal Officiel* du 28 septembre 1937, proroge jusqu'au 31 décembre 1938 les dispositions des décrets antérieurs accordant la franchise postale à la correspondance adressée par les Victimes de Guerre aux *Sections départementales des Pensions*.

En conséquence, jusqu'à la date du 31 décembre 1938 précitée, il ne sera pas nécessaire d'affranchir les lettres ordinaires (c'est-à-dire à l'exclusion des lettres recommandées, pneumatiques, etc...) envoyées par les Victimes de Guerre à ces organes, mais il est indispensable que l'adresse soit mise très exactement.

Bien mentionner : *Section Départementale des Pensions de...* (département, puis mettre l'adresse). (Pour la Seine : 10, quai de la Rapée, Paris-12°.)

NOTRE CONSEIL JURIDIQUE

Nous sommes heureux de faire savoir à nos camarades que M^e Hugonnet, avocat à la Cour de Paris, qui nous conseille utilement pour la bonne marche de notre Association, se tient à la disposition de nos camarades au cas où ils auraient besoin de consulter un avocat.

Nous prions les membres de l'U.A.G. qui désirent faire appel aux conseils éclairés de M^e Hugonnet, de nous en faire part, afin que nous les mettions en rapports avec lui.

Nous saisissons cette occasion pour remercier M^e Hugonnet de la bienveillante sympathie qu'il témoigne à l'U.A.G. et à ses membres.



Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 31 octobre, une somme de 29.888 francs, se répartissant comme suit :

	Francs
Allocations naissances	900
Allocations décès	14.100
Allocations Caisse Maladie	12.688
Allocations aux aveugles ayant eu leur pension supprimée.	2.200

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner *vingt-trois* demandes, dont *deux* n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade Launay (Raphaël), de Lignon-de-Briouze (Orne), nous fait part de la naissance de son fils, Edmond, né le 7 octobre 1937.

Notre camarade Dunand (Alphonse), de Paris, nous fait part de la naissance de sa petite-fille, Christiane, née le 15 juillet 1937.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Souchard (Henri), de Breuil-Barret (Vendée), nous fait part du mariage de son fils Marcel, avec Mlle Hélène Cant, célébré le 7 septembre 1937.

Notre camarade Rochelet (Pierre), de Deuil (Seine-et-Oise), nous fait part de son mariage avec Mme Veuve Babin, célébré le 9 octobre 1937.

Notre camarade Marsal (Lucien), de Longeville-les-Metz (Moselle), nous fait part de son mariage avec Mlle Andrée Le François, célébré le 10 juillet 1937.

Notre camarade Peil (Nicolas), de Longeville-les-Saint-Avold (Moselle), nous fait part de son mariage avec Mlle Marie Bastien, célébré le 25 octobre 1937.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès de :

— Notre camarade Julia (Joseph), de Perpignan (Pyrénées-Orientales), décédé le 21 août 1937, à l'âge de soixante ans.

Né le 1^{er} novembre 1877, à Perpignan, maréchal des logis au 10^e régiment d'artillerie, notre camarade devint aveugle le 15 mai 1916. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, il laisse une veuve.

— Notre camarade Pautel (Joseph), de Locminé (Morbihan), décédé le 8 octobre 1937, à l'âge de quarante-huit ans.

Né le 6 juin 1889, à La Prenessaye (Morbihan), soldat au 1^{er} régiment de légion étrangère, blessé le 13 septembre 1918, au Moulin Laffaut, notre camarade fut réformé à 100 %, article 10, pour cécité complète. Officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de guerre et de la Médaille militaire, il laisse une veuve et deux enfants.

— Notre camarade Belkacemi Rabah Ben Noni, de Cheffia (Bône-Algérie), décédé le 1^{er} octobre, à l'âge de quarante-quatre ans.

Soldat au 3^e tirailleurs, Belgacemi fut blessé en mai 1917, près de Reims. Réformé à 180 %, articles 10 et 12, pour cécité et amputation du bras droit, chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve et trois enfants.

— De la belle-mère de notre camarade Marcellin Croisé-Riolon, de La Chapelle-Saint-Laurent (Deux-Sèvres), décédée le 26 septembre 1937, dans sa soixante-quatrième année.

— Du père de notre camarade Millet (Aimé), de Poitiers (Vienne), décédé le 1^{er} octobre, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

— De la sœur de notre camarade Becker, de Paris, décédée le 17 août, à l'âge de quarante-six ans.

— De la fille de notre camarade Pinaquy (Clément), du Perreux, décédée le 15 octobre, dans sa vingt-septième année.

— Du fils de notre camarade Dupeu (Marcel), de Vierzon (Cher), décédé le 16 octobre 1937, à l'âge de vingt-sept ans.

— Du père de notre camarade Rascle (Edouard), de Saint-Etienne (Loire), décédé en octobre 1937, à l'âge de soixante et onze ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUILLET 1937

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de Conan.

Sont présents : Conan, Izaac, Leveau, L'Evesque, Bardoux, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Evrat, Favret, Grillet, Laffargue, Lauté, Malgat, Nicolai, Noireaux, Roy (Georges), Satgé.

Excusés : Amblard, Bertrand, Bloncourt, Cabasson, Derunder, Guillam, Lagarde, Robert (Maurice), Scapini.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Président : Guillam (en mission), Fauvel.

A Favret : Cabasson.

A Laffargue : Lagarde.

A Leveau : Amblard.

A Noireaux : Derunder.

Assistaient également à la séance :

M. Oscar Bloch, M. de Chaumont-Quitry, M. de Traversay.

Les camarades : Mathieu, Laügt.

A l'ouverture de la séance, le Trésorier communique des nouvelles sur l'état de santé du camarade Robert (Maurice), qu'il a eues indirectement. Le Conseil vote des vœux bien sincères pour son entier rétablissement.

1^o Procès-verbaux des réunions des 22 et 29 mai 1937 :

Adoptés à l'unanimité.

2^o Situations financières d'avril et de mai 1937 :

Adoptées à l'unanimité.

Le Président met le Conseil au courant d'une proposition faite par Mme K..., qui désirerait acquérir une propriété pour nous la céder à titre gratuit, sous conditions que nous l'utilisions dès à présent. Guillam est actuellement sur place pour étudier la question.

Le Conseil fait confiance au Bureau pour accepter cette donation, s'il estime la réalisation possible et avantageuse.

3^o Election du Comité d'Action.

Vingt-neuf administrateurs ont pris part au vote. Les candidats présentés par le Bureau ont été élus à la majorité absolue. Les personnes dont les noms suivent ont été chargées de former le Bureau de ce Comité : M. Bloch, Mme Contamin, M. Iweins, Mme L'Evesque, M. de Traversay. Ceux-ci se réuniront ultérieurement pour se répartir les fonctions de Président, Vice-Président et Secrétaires.

Le Président, au nom du Conseil, remercie tous les membres du Comité d'Action pour le dévouement dont ils n'ont cessé de faire preuve à notre égard.

M. Bloch, en qualité de doyen d'âge, répond qu'il est touché de la confiance ainsi exprimée vis-à-vis du Comité d'Action, et assure le Conseil qu'il peut compter sur l'entière collaboration de tous.

4° Questions diverses.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

GUILLIN (Ernest), 7, place d'Armes, à Saint-Affrique (Aveyron), 110 %, articles 10 et 12, titre définitif. Carte du combattant.

RIVEMALE (Joseph), à Pouzolles (Hérault), 100 %, article 10, titre définitif. Carte du combattant (membre provisoire depuis 1921).

QUÉMÉNEUR (Georges), 14, rue Daru, à Paris, 100 %, article 10, titre provisoire. Carte du combattant.

Ces camarades remplissant les conditions sont admis, Guillin et Rivemalé, en qualité de membres titulaires, et Quéméneur, en qualité de membre temporaire.

A propos de ces adhésions, Brusson demande quelle est la situation de ces camarades vis-à-vis des avantages que l'Union réserve à ses membres titulaires d'après la décision de notre dernière Assemblée générale. Le Président répond que ceux-ci profitent de tous les avantages prévus par nos règlements, à la condition toutefois qu'ils appartiennent à l'Union depuis un an. Exception sera faite, à partir de 1937, pour l'allocation spéciale accordée aux veuves, l'Assemblée générale ayant donné mission au Conseil d'étudier, au cours du présent exercice, des dispositions spéciales sur ce point.

Le Président fait un rapide examen concernant les démarches qui se poursuivent pour l'extension du Statut en faveur de nos camarades non bénéficiaires ; il indique que le Ministère des Pensions, s'appuyant sur des statistiques qui nous paraissent erronées, estime de 1.000 à 1.100 le nombre des non bénéficiaires du Statut. D'après nos propres recherches, il semblerait que ce chiffre puisse, sans exagération, être diminué au moins de moitié.

Izaac pense qu'on pourrait obtenir quelques précisions en nous adressant au sous-intendant militaire afin de connaître le nombre de ceux qui ont obtenu la dernière majoration de 1.000 francs sur leur carnet de l'allocation 5 bis, cette majoration ayant été exclusivement réservée aux Aveugles de Guerre 100 %, article 10.

Après un échange de vue général sur cette question, où chacun apporte des suggestions, le Président fait connaître qu'il s'est réuni récemment avec les délégués des Associations intéressées à l'extension du Statut et qu'une prochaine démarche a été envisagée auprès du ministre des Pensions à ce sujet.

Il ajoute que la question du rajustement des pensions a également fait l'objet d'un examen de la part du Comité d'Entente et qu'une attitude commune pourra être prise selon les circonstances.

Sur la proposition du Bureau, le Conseil accorde une subvention de 200 francs à M. Cousin, aveugle civil, inventeur d'une planchette permettant la réalisation de dessins en reliefs. Ceci, à titre d'encouragement et pour l'aider à poursuivre ses recherches en vue d'un perfectionnement nécessaire.

Plusieurs camarades séjournant à Franceville ayant demandé qu'un tourne-disques soit installé dans notre maison de repos afin que nos camarades puissent profiter de l'audition du Livre Parlé, le Conseil, à titre d'essai et de propagande, accepte de confier un appareil à notre gardien qui en aura seul la responsabilité.

Communication est ensuite donnée d'une lettre de Bocquet, au sujet de la rééducation générale de nos camarades.

Le Conseil est saisi d'un certain nombre d'invitations émanant de divers Groupements de Mutilés et Anciens Combattants pour assister au banquet de clôture de leurs Congrès. Ont accepté de représenter l'Union :

Bois, à l'Union des Blessés de la Face à Moussy-le-Vieux, le 4 juillet, et à la Fédération des Anciens Prisonniers de Guerre, le 10 juillet.

Céré-Labourdette, à l'Association Générale des Mutilés de la Guerre, le 11 juillet.

Malgat, à la Fédération Nationale des Trépanés et Blessés de la Tête, le 11 juillet.

Satgé, à l'Union Nationale des Mutilés, Réformés et Anciens Combattants, le 19 juillet.

Sur proposition d'Evrat, le Conseil décide de faire représenter l'Union aux obsèques de nos camarades par une délégation constituée des membres de notre Association se trouvant dans un certain périmètre du lieu du décès, en avisant ceux-ci dès que nous en avons connaissance.

On procède ensuite à un examen général, concernant le fonctionnement de notre hôtel et de ses annexes.

Et la séance est levée à 17 heures.

Nota. — Comme pour les deux précédentes réunions du Conseil, qui avaient pour principal objet l'élection du Bureau, cette séance ayant été à peu près consacrée entièrement à l'élection du Comité d'Action, ainsi qu'à la ratification de procès-verbaux et de situations financières, le Conseil décide de ne pas publier de sténographie, mais de détailler un peu plus que d'ordinaire le procès-verbal de cette réunion.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA DÉPARTEMENTALE DU FINISTÈRE le 8 Juillet 1937

La séance est ouverte à 10 h. 15, à la Mairie de Landerneau.

Sont présents : Le Cocq, Labar, Déniel, Kromer, Prigent, Jung, Bellec, Quéré, Argouach, Le Borgne (L.), Kerrien, Kerangal, Kerneis, Le Lann, Bénéat, Sibiril, membres de la Section.

Le Président Conan représentait l'U.A.G.

Assistaient également à la réunion : Amblard, Bertrand, Fauvel, Mézières.

Pouvoirs au Président Le Cocq : Coat, Castel, Masson, Stephan (J.-L.), Le Borgne (J.).

A l'ouverture de la séance, à 10 h. 45, le premier adjoint au maire de Landerneau, M. Raux, vient saluer le Président au nom de M. J.-L. Roland, député-maire.

Puis le Président Le Cocq demande aux camarades de se lever et d'observer une minute de silence à la mémoire des camarades Lavolé, Le Sin et Kerhuel, décédés depuis notre dernière réunion.

Le Cocq dit que nous avons, cette année, le plaisir d'avoir comme délégué de l'U.A.G. le Président Conan et demande aux camarades de placer l'Assemblée sous sa présidence.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'Assemblée de 1936, qui est adopté à l'unanimité.

Bénéat demande qu'une palme soit en permanence à Brest pour être déposée par les camarades assistant aux obsèques d'un membre de la Section.

Une discussion s'engage, à laquelle prennent part Sibiril et Le Cocq, qui s'absentent l'un et l'autre assez fréquemment, particulièrement pendant les grandes vacances ; ils ne peuvent donc se charger d'avoir chez eux cette palme.

Kaigre, trésorier, propose alors que l'on dépose chez lui cette palme ; il n'y aura qu'à lui télégraphier ou lui téléphoner, 76, rue Jean-Jaurès, dès le décès d'un camarade et il la fera parvenir immédiatement.

Kaigre, trésorier, et Piton, commissaire aux comptes, donnent lecture du rapport financier, qui est adopté à l'unanimité, après félicitations adressées par l'Assemblée à Kaigre et Piton pour leur dévouement et leurs efforts à faire prospérer la Section au point de vue financier.

Aucun vœu n'étant déposé, l'Assemblée demande à Conan de donner des explications sur la marche de l'Union.

Conan fait un exposé détaillé sur la marche de l'Union et sur les dernières démarches faites pour faire obtenir le Statut des Grands Invalides aux exclus.

Amblard donne des renseignements sur le fonctionnement de notre Maison de la rue Blanche.

Sur proposition de Kromer, l'Assemblée adresse ses félicitations à Conan, Amblard, au Bureau et au Conseil de l'U.A.G., pour la bonne marche de notre Association.

Le Bureau de la Départementale informe également Conan qu'un assureur a visité les camarades du département.

Conan fait savoir que l'Union n'a jamais chargé personne d'aller offrir des assurances de sa part à ses membres et les met en garde contre tous les démarcheurs qui abusent de la bonne foi des camarades.

Le Conseil d'administration du Comité est réélu. Le Cocq conserve la présidence et Sibiril le Secrétariat. Membres élus : Prigent, Labat, Kernéis ; Trésorier : Kaigre ; Commissaire aux comptes : Piton.

Avant de lever la séance, Le Cocq, au nom de l'Assemblée, adresse ses remerciements à Conan et à Mme Conan, qui n'ont pas craint de faire un si long voyage pour être aujourd'hui parmi nous.

Le Cocq adresse aussi ses remerciements à Amblard, Fauvel, Bertrand et Mézières qui, passant leurs vacances en Bretagne, sont venus se joindre à leurs camarades du Finistère.

A midi, on se retrouve à nouveau réunis à l'Hôtel de Bretagne où est servi un excellent repas en commun.

Au café, Le Cocq renouvelle ses remerciements à Mme et à M. Conan et à tous les camarades qui, depuis quinze ans, assistent régulièrement à notre Assemblée.

Conan dit tout le plaisir qu'il a à se trouver aujourd'hui parmi ses camarades du Finistère, plus particulièrement, puisqu'il est aussi Breton.

Chanteuses et chanteurs se font ensuite entendre, puis la jeunesse danse.

L'on se quitte à l'heure des trains en se donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Le Secrétaire :
SIBIRIL.

**PROCÈS-VERBAL
DE LA DÉPARTEMENTALE DU TARN
LE 3 OCTOBRE 1937, A CASTRES**

La séance est ouverte à 10 h. 30 sous la présidence du camarade Satgé, président.

Sont présents, les camarades : Blatgé, Bonnet, Cabrol, Cailleau, Cancé, Enjalbert, Geniès, Maury, Massot, Montalan, Saint-Marty, Salesse, Satgé, Séverac.

Excusés : Dardié, Germa, Huc, Vidal.

Absents : Carrié, Dupuy.

Le camarade Conan, président de l'U.A.G., assiste à la séance. Satgé souhaite la bienvenue à Madame et au camarade Conan, leur dit la gratitude des Aveugles de Guerre du Tarn et les remercie de leur présence. Conan remercie les camarades et les assure de son entier dévouement à la cause de l'Union.

L'ordre du jour appelle la lecture du procès-verbal de la dernière séance et de la situation financière de la Départementale, qui sont adoptés.

Conan prend la parole pour expliquer aux camarades les démarches faites par le Bureau pour l'extension du statut et les entrevues en perspective pour l'augmentation des pensions. Quelques camarades interviennent pour exprimer leur crainte, mais Conan les rassure en leur indiquant que l'extension du statut est liée à l'augmentation des pensions.

Les camarades ayant visité ou séjourné dans notre Maison de la rue Blanche se déclarent tous satisfaits du confort des chambres, du restaurant et du bar.

Le Bureau sortant est réélu, à savoir : Satgé président, Saint-Marty vice-président, Enjalbert secrétaire, Cailleau, Geniès, Cancé et Montalan commissaires, Mme Satgé trésorière et Mme Saint-Marty commissaire aux comptes.

M. Maraval, délégué des Amis des Soldats Aveugles, assiste au déjeuner qui est servi dans la salle même de la réunion. Au dessert, Satgé dit à M. Maraval la joie de tous les camarades de le savoir aujourd'hui à nos côtés. Il le remercie d'être pour nous le fidèle interprète de nos doléances auprès des « Amis » et le prie de transmettre à ces derniers l'expression de notre profonde gratitude pour l'aide morale et matérielle qu'ils ne cessent de nous apporter en toutes circonstances.

S'adressant à Conan, Satgé lui dit la satisfaction des camarades du Tarn d'avoir le Président de l'U.A.G. à leur assemblée et l'assurance de la confiance de tous en l'Union.

Il le prie de transmettre au Bureau et au Conseil d'administration le salut fraternel de la Départementale, adresse ensuite quelques paroles aimables à Mme Conan, qui n'a pas craint les fatigues d'un long voyage pour accompagner notre Président.

Il remercie les camarades de leur présence, témoignant ainsi de leur attachement à l'Union et lève son verre aux Amis, à leur délégué, à notre Union, à Madame et au camarade Conan, à nous tous et à la santé de ceux qui nous sont chers.

Conan, prenant ensuite la parole, remercie les Amis et leur délégué de l'intérêt qu'ils apportent aux Aveugles de Guerre, il remercie les camarades de la chaleureuse réception dont Mme Conan et lui ont été l'objet et les assure de son attachement à l'Union.

Il lève son verre et boit aux Amis, à leur délégué, à la prospérité de l'Union, à la santé de nos compagnes et à celle des camarades.

M. Maraval, en termes émus, remercie ses amis les Aveugles de Guerre du Tarn de bien vouloir l'inviter à leur banquet, lui procurant ainsi l'avantage de pouvoir s'entretenir un moment avec chacun d'eux, nous assure de l'aide des Amis, de son entier dévouement, et boit à la santé de Madame et du Président Conan, de notre belle Union et de ses chers amis les Aveugles de Guerre et de leur famille.

Après le déjeuner, M. Maraval et le Président Conan s'entre-tiennent amicalement avec les camarades, et la réunion prend fin vers 16 heures.

Le Secrétaire :

ENJALBERT.

Le Président :

SATGÉ.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION
DU GROUPEMENT DE LA RÉGION DU NORD
LE 3 OCTOBRE 1937**

La Commission a tenu sa réunion le dimanche 3 octobre, Café du Lion-Noir, à Hazebrouck.

La séance est ouverte à 11 heures par Plaquette, entouré de toute la Commission et du camarade Béquart.

Lecture du compte-rendu de l'Assemblée annuelle du 21 mars, qui est adopté.

La discussion s'engage sur le projet de réajustement de nos pensions, devenu urgent par suite de l'augmentation croissante du coût de la vie et de la diminution du pouvoir d'achat des pensions. La Commission donne mandat au Conseil et au Bureau d'entreprendre de suite toutes démarches ayant pour but de relever le taux de nos pensions et allocations, et ceci d'accord d'une part avec la Confédération et, d'autre part, avec les Associations de Grands Invalides.

Le point de départ du rajustement devrait être le même que celui de l'augmentation des traitements des fonctionnaires, c'est-à-dire le 1^{er} octobre.

La Commission espère également que le Bureau ne perd pas de vue la question toujours en suspens du statut des mutilés et souhaite que ce dernier aboutisse rapidement afin de donner satisfaction au plus grand nombre possible de camarades encore exclus.

Plusieurs délégués ayant bénéficié d'un logement à Malo ont reçu les doléances d'une propriétaire concernant le mauvais état des lieux à la suite du séjour d'un camarade. La réclamation suivra son cours mais la Commission demande que des sanctions très sévères soient prises envers les camarades fautifs et souhaite qu'un nouvel avis paru dans le bulletin rappelle aux camarades les obligations qu'ils contractent en se rendant dans les maisons de repos.

Sur la proposition de Brebion, la Commission demande au Bureau d'étudier la possibilité de donner un jeton de présence aux camarades assistant aux réunions de commissions préparatoires et à l'Assemblée, ceci à titre d'encouragement.

Plusieurs autres vœux de caractère trop général ne sont pas retenus pour le moment et seront repris plus tard. La Commission proposera à l'Assemblée de porter à 20 franc les frais de déplacement des délégués pour la réunion des Commissions. Elle fixe au dimanche 20 mars son Assemblée annuelle. Des avis paraîtront sur le bulletin en temps utile.

La séance est levée à midi et demie.

Le Secrétaire :
LÉON MURET.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DE LA SECTION DU
GERS ET HAUTES-PYRÉNÉES, LE 24 OCTOBRE 1937**

La séance est ouverte à 15 heures au siège de la Section.

Sont présents : Chalendar, Ducos, Massé, Lajouanne, Tauziet.

Excusé : Duffaut.

Chalendar fait l'éloge funèbre du camarade Michou, décédé depuis la semaine réunion, et au nom du Comité renouvelle ses condoléances à Mme Michou et à sa famille.

Le Comité est mis au courant de la marche de la Section et de celle de l'U.A.G. jusqu'à ce jour et discute des questions concernant l'extension du statut, l'augmentation des pensions des bi-manchots, des enfants des Aveugles de Guerre. Il examine aussi l'aide à apporter aux veuves et la question des décorations.

Le Bureau de la Section renouvelle sa confiance au Bureau et au Conseil de l'U.A.G.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président :

CHALENDAR.

Le Secrétaire :

MASSÉ.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE
DE LA SECTION DE LA SEINE-INFÉRIEURE**

La séance est ouverte sous la présidence du camarade Angot, vice-président.

Sont présents : Angot, vice-président ; Eiselé, secrétaire ; Varnier, trésorier ; Bavant, commissaire aux comptes ; Boulanger, secrétaire voyant ; Lemarchand, Prevel, Dupont, Frère, membres du Conseil.

Excusé : Abraham.

Angot rappelle que le but de cette réunion est de nommer un Président en remplacement du camarade Cagnard, décédé, et demande de bien vouloir procéder au scrutin.

Eiselé propose que Angot, vice-président, soit nommé Président à main levée. Le Conseil se rallie à cette proposition et le camarade Angot est nommé Président.

Le Président Angot demande à Lemarchand de bien vouloir être candidat à la fonction de vice-président. Celui-ci ayant accepté, le Conseil votant à main levée, le nomme vice-président. Lemarchand remercie et déclare qu'il donnera tout son effort pour appuyer l'action du Président ; il compte sur l'aide de tous les camarades de la région rouennaise pour l'aider dans sa tâche.

La séance est levée.

SECTION DE LA SEINE-INFÉRIEURE

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE du 3 Octobre 1937

La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence du camarade Angot, vice-président.

Sont présents : Eiselé, secrétaire ; Lemarchand, Dupont, Prevel, Frère, Bellenger, Dupuis, Feugray, Leroy Albert, Lesade, Picot, Wervoort, Bachelet, Buisson, Petit Adrien, Godard, Simon.

Se sont excusés en envoyant leurs pouvoirs : Mauconduit, Lecointe, Houard, Viel, Abraham, Adam, Vincent, Lucas, Giroux, Berrod, Rost, Quesne, Bienvenu, Leroy Marcel.

Excusés n'ayant pas donné de pouvoir : Toutain, Motte.

Absents non excusés : Chatonnier, Cressent, Gille, Fessard, Hedouin, Landais, Leblond, Loquin, Noel, Petit Joseph, Vaxelaire, Montford, Gareaud.

Le Président rappelle la perte immense qu'a causé à la Section la mort inattendue du Président Cagnard.

Cagnard s'était donné corps et âme à la Section ; ses camarades aveugles, leurs veuves, leurs orphelins, faisaient l'objet de ses préoccupations constantes ; ceux-là seuls qui étaient les témoins de son activité pourraient dire les démarches faites, les efforts incessants déployés par lui. La Section, c'était sa vie.

Aussi, est-ce avec un sentiment de profonde tristesse que le Président demande à l'Assemblée de rendre hommage à la mémoire de son regretté Président en observant une minute de silence.

Le Président rappelle ensuite le but de l'Assemblée, qui est de nommer un membre du Comité d'Administration en remplacement du camarade Cagnard ; il indique que le camarade Giroux est candidat et demande si d'autres candidatures se posent.

Le camarade Petit Adrien pose sa candidature et il est procédé au vote.

Le résultat est le suivant :

Giroux	22 voix
Petit	6 voix
Simon	1 voix

Le camarade Giroux est proclamé élu.

Le Président déclare suspendue la séance pour permettre au Comité d'Administration de compléter le Bureau.

A la reprise, le Président proclame les résultats :

Le Conseil d'administration a nommé : Président, le camarade Angot ; Vice-Président, le camarade Lemarchand.

Le Président indique que la souscription pour la couronne a laissé un reliquat et qu'il compte utiliser cette somme pour mettre une plaque sur la tombe du Président Cagnard.

La séance est levée.

AVIS DIVERS

Vins recommandés, traités entièrement par la méthode champenoise :

Le Grand Saumur 4 étoiles : la bouteille, 13 francs ; 1 étoile : la bouteille, 11 francs.

Rouges et rosés : Red Sparkling Saumur, très corsé, la bouteille, 11 francs ; Noble Rosé, Œil-de-Perdrix, 11 francs.

Vouvray, réserve de la Maison : la bouteille, 11 francs.

Grands Vins Mousseux très bon choix : Prince de Galles Carte d'Or : la bouteille, 9 fr. 50 ; Duc d'Horfranc, Carte d'Or : la bouteille, 8 fr. 50 ; Royal Yacht Club, Carte d'Or : la bouteille, 7 fr. 50.

Paiement par traite 60 jours de la livraison.

Expédition par caisse de 25 ou 30 bouteilles sur gare départ, droits de régie en sus.

Pour deux demi-bouteilles, 2 fr. 50 en sus du prix d'une bouteille.

Supplément de 2 francs par caisse pour petits emballages.

Pour commandes, écrire à M. D. Leveau, 48, rue du Pré-Saint-Gervais, à Pantin (Seine).

Le fils de notre camarade Thiriet Isidore, âgé de dix-sept ans, ayant obtenu son diplôme de jardinier et de viticulteur, désirerait une place d'aide-jardinier. S'adresser à M. Thiriet Isidore, à Jar-meuil, par Pouxieux (Vosges).

Aspirateurs toutes marques, remis intégralement à neuf. Garantis un an. A partir de 275 francs.

Appareils de T.S.F. haute qualité, quinze ans de références.

S'adresser au camarade Fauvel, 1, rue des Jardins, à Asnières (Seine).

Bien préciser la nature du courant, continu ou alternatif, et le voltage.

Aux amateurs de champagne, notre camarade Malgat propose un champagne excellent, cuvée réservée, délimitation 1908, provenance directe du propriétaire récoltant, à 11 francs la bouteille, franco de port et d'emballage, à domicile pour Paris et banlieue, et à 11 fr. 25 la bouteille pour la province. Ces prix s'entendent par caisse de 25 bouteilles.

S'adresser directement à M. Malgat, 28 bis, rue du Chemin-de-Fer, à Villemomble (Seine). Téléphone Le Raincy 785.

Notre camarade Niant Simon, ancien propriétaire vigneron, se met à la disposition de ses camarades pour leur faire envoyer des vins aux meilleures conditions.

Vins blancs Montbazillac et Bergerac, vins rouges Saint-Emilion, Bergerac, Pecharmont.

Se mettre directement en rapports avec M. Niant, 71, rue du Pont-Saint-Jean, à Bergerac (Dordogne).

A. Lacotas, 21, rue de l'Argenterie, Montpellier (Hérault), demande aux camarades désireux d'acheter des vins de table, qu'il garantit absolument parfaits, de s'adresser à lui pour l'exécution de leurs ordres, qui seront faits par les soins des producteurs de l'Hérault.

Tarif à ce jour :

Vin rouge 9°5, 2 fr. 55 ; vin rouge 10°, 2 fr. 60 ; vin blanc 10°, 2 fr. 85.

Ces prix s'entendent au litre nu. Vins expédiés en barrique de 220 litres environ, majoration de 0 fr. 05 au litre pour envois en demi-barrique. Franco de port et de régie sur gare destinataire. Logement : les futs sont consignés et repris au même prix, rendus franco Montpellier.

S'adresser directement au camarade Lacotas, 21, rue de l'Argenterie, Montpellier (Hérault).

Pour trousseaux, achats de toile et lingerie, notre camarade Petitdidier nous informe qu'il livrera aux meilleures conditions le beau linge des Vosges, garanti blanchi sur pré.

Livraison franco et 5 % d'escompte. Demander échantillons.

S'adresser directement à M. Petitdidier, 118, rue Marietton, Lyon (Rhône).

LISTE DES DONATEURS

Mme Fischer, Bruxelles, 10 fr. — Lycée Thiers, Marseille, 120 fr. — Mme Condamin, Nice, 6 fr. — M. Jean Charlot, Paris, 200 fr. — Une Bourguignonne, 25 fr. — Mme Bouton, Thonon-les-Bains, 20 fr. — M. Hertzberger, Rotterdam (Hollande), 15.000 fr. — M. Delanne, Remaucourt (Ardennes), 20 fr. — Divers, 526 fr. 50.

DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE

POUR LA

“MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE”

Notre camarade François Rieux, 10 fr. — Mme d'Halloy, Paris, 10 fr. — Commune de Vielmur (Tarn), 17 fr. 70. — Mme et M. Emile Kahn, Paris, 200 fr. — Commune de Doué-la-Fontaine (M.-et-L.), 45 fr.



Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.
SCAPINI, Président honoraire.
BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.
FAVRET, Secrétaire général honoraire.
CONAN, Secrétaire général honoraire.
AMBLARD, Secrétaire général honoraire.



Conseil d'Administration

Président : CONAN.

Vice-Présidents : GUILLAM, IZAAC, LEVEAU.

Secrétaire général : AMBLARD.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, FAVRET, GRILLET, LAPPARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAÏ, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, SCAPINI.



Comité d'Action

Mlle Arbel, *Vice-Présidente honoraire*.

Président : M. de Traversay ;

Vice-Présidentes { Mme Contamin.
Mme L'Evesque.

Secrétaires { M. Bloch, *adjoint au Trésorier* ;
M. Iweins, *Secrétaire du Comité d'Action* ;

M. Auterbe, *Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union »* ;

Mme du Bos ;

Mme Broquin ;

M. de Chaumont-Qultry ;

M. Chepfer ;

Mme Chevalier ;

Mlle Jalaguier ;

Mme Lévy-Weis ;

M. Mayer ;

Mme Meyer ;

Colonel de Traversay.



